

Protocole des entrées de résidents asymptomatiques (quelle que soit la provenance) – 05.07.2021

- Le suivi de la couverture vaccinale des résidents dans les EMS de la Fondation est assuré mensuellement et communiqué à tous les collaborateurs
- Le fait d'être vacciné ou immunisé ne dispense en aucun cas de l'application des mesures de protection en vigueur.
- En cas de test antigénique positif, un test PCR est effectué. Si le résultat est positif, le protocole Isolement-covid19 est mis en place.

		Résident non immun	Résident immun
Nouvelle entrée en EMS ou retour d'une sortie extérieure d'une nuit ou plus	<u>Si taux de couverture vaccinale < 80%</u>	<ul style="list-style-type: none"> Quarantaine 10 jours Test antigénique à l'entrée J0, puis à J3 et J7. 	<ul style="list-style-type: none"> Test antigénique à l'entrée J0
	<u>Si taux de couverture vaccinale > 80%</u>	Test antigénique à l'entrée J0, puis à J3 et J7.	Test antigénique à l'entrée J0
Retour d'hospitalisation urgente < 24h		Pas de mesure particulière	
Retour d'hospitalisation > 24h		Test antigénique à J0-J3 et J7	Pas de mesure particulière

Définitions

Résident immun : Résident testé positif dans les < 3 mois Ou vacciné deux doses + 14 jours

Résident non immun : Résident n'a pas été testé positif dans les < 3 mois ou n'a pas reçu les deux doses du vaccin + 14 jours

Quarantaine : il est demandé au résident de ne pas entrer en contact avec d'autres résidents pendant cette période.

Isolement : isolement strict en chambre pour une personne testée positive ou avec symptômes, en attendant le résultat du test. Le personnel prend des mesures de protection définies dans « PT-Isolement covid19 ».